

MINISTERE DE LA SANTE

=====

CABINET

BURKINA FASO

=====

Unité – Progrès – Justice

406

Arrêté n°2020- / MS/CAB
portant mise en place d'un groupe de
travail chargé de l'élaboration du document
du Projet de construction et d'équipement
du centre de cancérologie de
Ouagadougou phase II.

4784

LE MINISTRE DE LA SANTE



- VU** la Constitution ; ✓
- VU** le Décret n°2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ; ✓
- VU** le Décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du gouvernement ; ✓
- VU** le Décret n° 2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ; ✓
- Vu** le Décret n°2016-027/ PRES/PM/SGG-CM du 23 février 2016 portant organisation type de département ministériel ; ✓
- VU** le Décret n°2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ; ✓
- VU** le Décret n° 2018-0092/PRES/PM/MINEFID du 15 février 2018 portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso ; ✓
- VU** le Décret N°2012-720/PRES/PM/MEF du 11 septembre 2012, portant réglementation des rétributions des prestations spécifiques des agents de l'administration publique du Burkina Faso ; ✓

Sur proposition du Coordonnateur du Projet de construction et d'équipement du centre de cancérologie de Ouagadougou ✓

ARRETE

Article 1 : Il est mis en place un groupe de travail chargé de l'élaboration du document du Projet de construction et d'équipement du centre de cancérologie de Ouagadougou phase II. /

Article 2 : Le groupe de travail chargé de l'élaboration du document du Projet de construction et d'équipement du centre de cancérologie de Ouagadougou phase II est composé ainsi qu'il suit : /

Superviseur : Dr OUEDRAOGO Landaogo S. L. Wilfrid, Secrétaire Général du Ministère de la Santé. /

Président : Dr SANKARA Salif, Directeur général de l'offre de soins ; /

Rapporteurs :

- M. BAMOGO P. Benjamin, Coordonnateur du PCE-CECO. /
- M. MEDAH B. Joseph Moucassa, chargé de suivi-évaluation du PCE-CECO. /

Membres

- Dr OUEDRAOGO Bassirou, Directeur de la coordination des projets et programmes ; /
- M. OUEDRAOGO Boukary, représentant de la direction générale de l'économie et de la planification (DGEP/MINEFID); /
- M. OUEDRAOGO Mahamadi, représentant de la direction générale des affaires immobilières et de l'équipement (DGAIE/MINEFID); /
- M. GOUNGOUNGA Dieudonné, représentant de la direction générale de la coopération (DGCOOP/MINEFID) ; /
- M. ZANGO Mady, représentant de la direction générale du budget (DGB/DPB/MINEFID) ; /
- M. PALM Sié Jean-Pierre, représentant de la Direction des formations sanitaires publiques (DFSP) ; /
- M. KABORE Hamado, représentant de la direction des infrastructures, de l'équipement et de la maintenance (DIEM); /
- Dr TASSEMBEDO Mahamadi, Directeur du suivi, de l'évaluation et de la capitalisation (DSEC) ; /
- Dr SANON Théophile, Chef de l'Unité de gestion de la performance et de la résultologie (UGPR) ; /
- M.KERE Yacouba, représentant de la direction de l'administration et des finances (DAF) ; /
- Mme YOUNGBARE Noélie, Directrice du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DCMEF) ; /
- M. SIGUIRE Salif, Directeur des ressources humaines ; /
- M. TRAORE Issa, responsable technique du génie civil du PCE-CECO ; /
- M. ZOUGOURI Charles, responsable administratif et financier du PCE-CECO ; /
- M. ZAGRE Stéphane, Coordonnateur du Projet de construction et d'équipement du Centre de soins spécialisés de haut niveau en neurochirurgie ; /
- Dr OUATTARA T. Florence, représentante du Service de médecine nucléaire du CHU-YO. /

Article 3 : Le groupe de travail chargé de l'élaboration du document du Projet de construction et d'équipement du centre de cancérologie de Ouagadougou phase II est chargé de :

1. décrire le Projet phase II ;
2. identifier les composantes du projet phase II ;
3. décrire l'organisation et la gestion du projet phase II ;
4. réaliser la programmation physique et financière du projet phase II ;
5. faire l'analyse de la rentabilité économique du projet phase II ;
6. décrire le dispositif de suivi évaluation ;
7. identifier les risques potentiels et leurs mesures d'atténuation ;
8. élaborer les annexes ;
9. formuler des recommandations pour la mise en œuvre du projet phase II.

Article 4 : Le groupe de travail chargé de l'élaboration du document du Projet de construction et d'équipement du centre de cancérologie de Ouagadougou phase II peut faire appel à toute personne ressource pour l'accomplissement de ses attributions. Toutefois, le nombre de personnes ressources ne saurait excéder deux (02).

Article 5 : Le groupe de travail chargé de l'élaboration du document du Projet de construction et d'équipement du centre de cancérologie de Ouagadougou phase II organise ses travaux sous forme de réunions et d'ateliers.

Article 6 : Les travaux du groupe de travail chargé de l'élaboration du document du Projet de construction et d'équipement du centre de cancérologie de Ouagadougou phase II sont prévus pour une durée de dix (10) jours maximum. De même, la durée de la prise en charge des membres du groupe de travail est de dix (10) jours maximum.

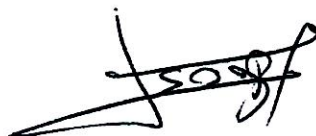
Article 7 : Le fonctionnement du groupe de travail chargé de l'élaboration du document du Projet de construction et d'équipement du centre de cancérologie de Ouagadougou phase II est assuré par le budget du PCE-CECO, exercice 2020 et financé par le compte trésor n° 443410001005 intitulé PRJT CENTRE CANCEROLOGIE.

Article 8 : Le Secrétaire général du Ministère de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 28 OCT 2020

Ampliations :

- CAB/MS
- SG/MS
- ITSS
- Intéressés
- Archives/chrono.



Professeur Léonie Claudine LOUGUE/SORGHO
Officier de l'Ordre de l'Étalon